

RAPPELS AUX DIRECTIONS - AOÛT

Rappel à faire à tout votre personnel scolaire :

Droit d'auteur :

Littérature :

- Maximum permis : 10 % du livre (ou document), à concurrence de 25 pages;
- Il faut identifier la source sur la première page des photocopies;
- Certaines publications ne peuvent être copiées (voir la liste des exclusions ci-après).

N. B. En cas de CONTRAVENTION, une amende équivalente au prix du livre vendu en librairie plus une pénalité de 15 % sont habituellement prévues.

Films :

Le centre de services scolaire obtient, annuellement, une licence pour la représentation publique de films à ses élèves à des fins éducatives et récréatives. Il est aussi possible d'en représenter un par année à un public élargi à des fins de financement.

Voir la liste de films autorisés par notre licence AUDIO CINÉ FILM (formulaire SG-FOR-0225).

Tout le personnel de toutes les écoles doit remplir un rapport lors de la projection d'un film.

Images (photos) et œuvres :

Pour utiliser une image (photo) ou une œuvre d'un élève ou d'un membre du personnel, vous devez avoir préalablement l'autorisation écrite de la personne ou de l'autorité parentale.

Loi concernant la lutte contre le tabagisme/Loi sur le cannabis :

Vous devez faire un rappel annuel concernant l'application de ces lois.

Obligations :

- Ne pas tolérer l'usage de tabac/cannabis dans les bâtiments et sur les terrains de l'établissement;
- Afficher cette interdiction à l'entrée des terrains et à l'entrée des bâtiments.

Recommandations :

- Vérifier que l'affichage soit bien en place et visible en début d'année scolaire;
- Installer les cendriers à l'entrée du terrain et non aux abords des portes;
- Insérer l'interdiction de faire usage du tabac/cannabis dans le code de vie;
- Exercer une surveillance des lieux, intervenir et sanctionner le contrevenant;
- Informer le contrevenant qu'il est sujet à des amendes s'il ne s'amende pas.

En cas de contravention, la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme/Loi sur le cannabis* contient des amendes importantes. Il est donc important de mettre en application les recommandations mentionnées ci-haut afin de minimiser les infractions possibles.

Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool :

Il est important de faire un rappel à tout votre personnel. Lien vers le document, [cliquez ici](#).

Politique relative à la civilité au travail :

Il est important de faire un rappel à tout votre personnel. Lien vers le document, [cliquez ici](#).